

Rapport au Conseil municipal du 8 Juin 2023

Objet : Budget ville - Exercice 2022- Approbation du compte administratif et du compte de gestion - Détermination, affectation et reprise des résultats.

Conformément au Code général des collectivités territoriales (CGCT) et à l'instruction budgétaire M14, l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Maire et du compte de gestion établi par le comptable public (article L. 1612-12 du CGCT). Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Ainsi, la présentation du compte administratif 2022, soumises à l'approbation du Conseil Municipal, retrace les écritures comptables exécutées dans le respect des crédits budgétaires ouverts et votés au titre de l'exercice.

Par ailleurs, l'arrêté des comptes permet de déterminer le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement, dont ce dernier arrête le montant des restes à réaliser à reporter au budget suivant.

La gestion 2022 du budget communal est résumée par les trois éléments financiers ci-dessous qui ne manqueront pas de démontrer les efforts de gestion réalisés dans le cadre du budget communal de la Ville d'Orly :

- Malgré une augmentation des dépenses de fonctionnement sous l'effet de l'inflation, le niveau d'épargne de brute se maintient à un bon niveau : elle s'établit à 6 303 672 € en 2022 contre 7 255 701 € en 2021. Le taux d'épargne brute reste supérieur à 10%.
- Un stock de dette en augmentation mais qui reste soutenable pour la ville. La dette communale s'élève au 31/12/2022 à 48 318 957,05 € avec un délai de désendettement de 7,67 ans.
- Un résultat global (Fonctionnement + Investissement) de clôture qui reste élevé et qui s'élève à 19 777 657,71 € hors restes à réaliser en 2022 et à 6 620 519,40 € après impact des restes à réaliser.

1 – Résultats de l'exercice et affectation

1.1 – Résultats de l'exécution 2022

Le résultat de l'exécution retrace l'ensemble des recettes et des dépenses effectuées par la collectivité entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'exercice.

Le résultat de l'exécution de l'exercice 2022 présente un excédent de 19 777 658,17 € composé d'un excédent de fonctionnement de 5 360 391,38 € et d'un excédent d'investissement de 14 417 266,79€.

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses de l'exercice	55 447 758,10 €	19 969 766,15 €	75 417 524,25 €
Recettes de l'exercice	60 808 149,02 €	34 387 032,94 €	95 195 181,96 €
Résultat de l'exercice	5 360 390,92 €	14 417 266,79 €	19 777 657,71 €

1.2 – Résultat de clôture et résultat global

Le résultat de clôture reprend le résultat de l'exécution auquel sont additionnés les résultats de l'exercice précédent. Le résultat global tient compte des restes à réaliser (opérations commencées avant le 31 décembre mais non terminées) en section d'investissement.

L'exercice 2022 est clôturé avec un résultat positif important de 19 777 657,71€, les deux sections affichant un excédent.

Les restes à réaliser constatés fin 2022 s'établissent à 28 456 775,81 € en dépenses et à 15 299 637,50 € en recettes pour un solde net à financer de 13 157 138,31 €. Le solde négatif des restes à réaliser est bien couvert par le résultat de clôture.

En somme, après intégration des résultats antérieurs reportés et des restes à réaliser, le compte administratif 2022 présente un **excédent global de 6 620 519,40 €** qui se décompose avant affectation comme suit :

- Excédent de fonctionnement : 5 360 390,92 €
- Excédent d'investissement : 1 260 128,48 €

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	TOTAL
Solde d'exécution	4 260 390,92 €	6 182 829,51 €	10 443 220,43 €
Excédent reporté de 2020	1 100 000,00 €	8 234 437,28 €	9 334 437,28 €
Résultat de clôture	5 360 390,92 €	14 417 266,79 €	19 777 657,71 €
Restes à réaliser en Dépenses		28 456 775,81 €	28 456 775,81 €
Restes à réaliser en Recettes		15 299 637,50 €	15 299 637,50 €
Sous Total solde des restes à réaliser		-13 157 138,31 €	-13 157 138,31 €
Résultat global	5 360 390,92 €	1 260 128,48 €	6 620 519,40 €

1.3 – Affectation des résultats 2022 au budget 2023

Conformément à l'instruction comptable M14, le résultat du compte administratif cumulé est affecté lorsqu'il est positif, en priorité en réserves pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement apparu à la clôture de l'exercice précédent et pour le solde, en excédent de fonctionnement reporté ou en dotation complémentaire en réserves.

Par conséquent, il est proposé, dans le cadre d'une délibération spécifique, d'affecter la plus grande partie du résultat cumulé de la section de fonctionnement en section d'investissement car ce résultat doit servir à financer les grands projets d'investissements à venir. Le solde du résultat sera intégré en excédent de fonctionnement reporté.

Ainsi le résultat global sera ventilé de la manière suivante :

- Le résultat 1 100 000 € sera affecté en report à nouveau à la section de fonctionnement au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » ;
- Le solde au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés », le montant de 4 260 390,92 €.

1.4 – Taux d'exécution du budget 2022

Les taux de réalisation des dépenses et des recettes s'établissent en 2022 comme suit :

- Section de Fonctionnement : 95,82 % en dépenses et 102,48 % en recettes,
- Section d'Investissement : 38,01 % en dépenses et 57,66 % en recettes.

Il convient de préciser que le taux de réalisation des dépenses en section d'investissement est une nouvelle fois relativement bas en raison des restes à réaliser et des provisions budgétaires constituées pour la réalisation des futurs travaux d'équipement, qui s'étendront sur plusieurs années.

	Budgété	Réalisé	Taux d'exécution
Dépenses réelles de fonctionnement	55 243 782,00 €	52 933 980,36 €	95,82%
<i>Dont 011 – Charges à caractère générale</i>	13 841 394,00 €	12 673 287,95 €	91,56%
<i>Dont 012 – Charges de personnel</i>	34 037 310,00 €	33 496 181,37 €	98,41%
Dépenses réelles d'investissement	44 221 913,41 €	16 808 232,60 €	38,01%

	Budgété	Réalisé	Taux d'exécution
Recettes réelles de fonctionnement	59 171 087,33 €	60 639 652,67 €	102,48%
<i>Dont 70 – Produits de service</i>	3 690 230,00 €	3 170 934,57 €	85,93%
<i>Dont 73 – Impôts et taxes</i>	42 771 461,00 €	43 411 413,84 €	101,50%
<i>Dont 74 – Dotations, subventions et participations</i>	10 879 396,33 €	11 532 078,25 €	106,00%
Recettes réelles d'investissement	50 088 624,42 €	28 880 218,00 €	57,66%

2 – Indicateurs budgétaires

L'exécution budgétaire 2022 fait apparaître une légère dégradation des indicateurs de gestion financière mais les fondamentaux budgétaires restent solides.

2.1 – Epargne brute

L'épargne brute traduit l'excédent de recettes de fonctionnement sur les dépenses. Il s'agit d'un des indicateurs les plus pertinents pour apprécier la santé financière d'une collectivité puisqu'il mesure à la fois les marges de manœuvre et la capacité à investir. L'épargne brute est donc affectée à la couverture des dépenses d'investissement avec pour priorité le remboursement de la dette.

Opérations réelles

Soldes intermédiaires de gestion	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evolution 2022/2021
Recettes courantes de gestion	58 553 190 €	57 786 698 €	58 851 622 €	1,84%
Dépenses courantes de gestion	51 559 369 €	48 389 257 €	52 004 762 €	7,47%
Résultat courant	6 993 821 €	9 397 441 €	6 846 860 €	-27,14%
Produits financiers	0 €	0 €	0 €	
Charges financières	665 976 €	2 423 767 €	560 566 €	-76,87%
Résultat financier	-665 976 €	-2 423 767 €	-560 566 €	-76,87%
Produits exceptionnels (<i>hors cessions</i>)	360 138 €	389 700 €	386 031 €	-0,94%
Charges exceptionnelles	35 422 €	107 673 €	368 652 €	242,38%
Résultat exceptionnel	324 716 €	282 027 €	17 378 €	-93,84%
Reprises sur provisions	0 €	0 €	0 €	
Dotations sur provisions	0 €	0 €	0 €	
Soldes du compte de provisions	0 €	0 €	0 €	
Epargne brute	6 652 561 €	7 255 701 €	6 303 672 €	-13,12%
Taux d'épargne brute (<i>Hors cessions et excédents reportés</i>)	11,29%	12,47%	10,64%	

Le tableau présenté ici permet une analyse par segment du résultat de fonctionnement (hors opérations d'ordre). Ce dernier a vocation à informer sur la manière dont est constitué le résultat et identifier qu'il s'appuie sur des ressources structurelles et pérennes.

Nous observons que l'année 2022 a été marquée par une augmentation des recettes et une hausse plus importante des dépenses de fonctionnement, ce qui explique la diminution du résultat courant et de l'épargne brute.

Au regard de la valeur de la strate, le taux d'épargne d'Orly se situe en-dessous du taux moyen de 13,49 % (valeur 2021). Néanmoins la valeur de l'épargne brute par habitant des communes de même strate est fixée à 205 € (valeur 2021), Orly parvient grâce à sa gestion rigoureuse à clôturer son compte administratif avec une épargne brute par habitant nettement supérieure (253 € sur la base d'une population orlysiennne de 24 880 au 1^{er} janvier de l'exercice).

2.2 – Epargne nette

La capacité d'autofinancement nette mesure la capacité d'une collectivité à investir et réaliser des dépenses d'équipement après remboursements de ses échéances de dette.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evolution 2022/2021
Epargne brute	6 652 562 €	7 255 701 €	6 303 672 €	-13,12%
Remboursement en capital	4 602 061 €	3 285 013 €	1 832 981 €	-44,20%
Epargne nette	2 050 501 €	3 970 688 €	4 470 691 €	12,59%
Taux d'épargne nette	3,48%	6,83%	7,55%	

Malgré la baisse de l'épargne brute, l'épargne nette augmente pour s'élever à 4 470 691 €, sous l'effet de la forte baisse du remboursement en capital de la dette.

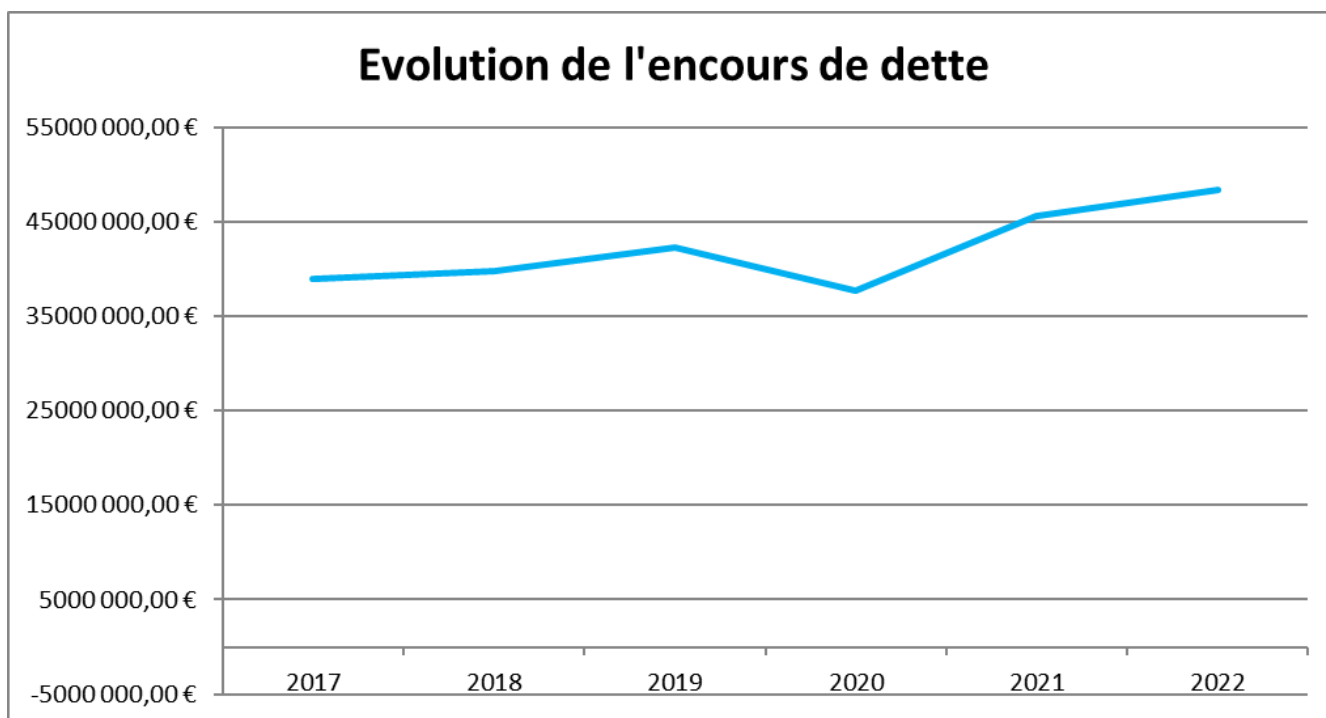
2.3 – Ressources d'investissement et besoin de financement

Outre la capacité d'autofinancement, d'autres ressources sont affectées au financement des dépenses d'équipement en section d'investissement. Il s'agit notamment des cessions foncières, des subventions affectées à des dépenses d'investissement, du Fonds de compensation de la TVA et de la taxe d'aménagement.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Epargne nette	2 050 501 €	3 970 688 €	4 470 691 €
Cessions foncières	63 650 €	905 853 €	302 000 €
FCTVA et taxe d'aménagement	222 665 €	3 268 383 €	2 384 532 €
Subventions d'investissement et autres	2 876 654 €	1 270 011 €	7 313 172 €
Total ressources d'investissement (hors emprunt)	5 213 470 €	9 414 935 €	14 470 396 €
Dépenses d'équipement	12 991 548 €	15 644 220 €	14 509 820 €
Besoin de financement	-7 778 078 €	-6 229 285 €	-39 424 €

Les ressources d'investissement augmentent sous l'effet de l'épargne nette mais surtout des subventions d'investissement perçues. Dans le même temps, les dépenses d'équipement ont diminué. Le besoin de financement est donc quasiment à l'équilibre.

2.4 – Encours de dette



2.5 – Capacité de désendettement

La capacité de désendettement est un indicateur de solvabilité. Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette en y consacrant toute son épargne disponible. Le seuil limite fixé par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 est de 12 ans. Au-delà, la collectivité doit tout mettre en œuvre pour se désendetter.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Encours de dette	37 713 691,03 €	45 651 938,15 €	48 318 957,05 €
Épargne brute	6 652 561 €	7 255 701 €	6 303 672 €
Délai de désendettement	5,67 ans	6,29 ans	7,67 ans

Le délai de désendettement augmente sous l'effet de la baisse de l'épargne brute et de la hausse de l'encours de dette. Il se situe à 7,67 ans ce qui reste un niveau soutenable.

3 – Analyse détaillée du compte administratif

3.1 – Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent en 2022 à 59 539 652,67 € contre 59 082 251,04 € pour 2021. La variation sur un an est de +457 401,63 €, soit une hausse de +0,77%. Cette hausse est essentiellement liée au chapitre 73.

Le compte administratif 2022 arrête les montants et les variations suivants par chapitre budgétaire :

	CA 2021	CA 2022	Evolution
Chapitre 013 - Atténuations de charges	93 601,56 €	218 043,77 €	132,95%
Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 179 479,60 €	3 170 934,57 €	-0,27%
Chapitre 73 - Impôts et taxes	42 678 333,57 €	43 411 413,84 €	1,72%
Chapitre 74 - Dotations et participations	11 366 832,22 €	11 532 078,25 €	1,45%
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	468 451,29 €	519 151,69 €	10,82%
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	1 295 552,80 €	688 030,55 €	-46,89%
Chapitre 78 - Reprise sur amortissement et provisions (opérations réelles)	0,00 €	0,00 €	
Total	59 082 251,04 €	59 539 652,67 €	0,77%

➤ Les Atténuations de charges

Les atténuations de charges regroupent les recettes perçues au titre des remboursements de charges sociales et des indemnités journalières induites des périodes d'arrêt maladie des agents non titulaires. La recette perçue est en nette augmentation par rapport à 2021 (+124 442,21 €). Ceci s'explique en partie par le remboursement par l'état de la prime inflation de 100 € reçu par certains agents.

➤ Les produits des services, du domaine et ventes diverses

Ces recettes proviennent des différents services rendus aux usagers par la Ville (accueil de la petite enfance, restauration scolaire, activités périscolaires, activités en direction de la jeunesse, activités culturelles, activités du centre équestre, de l'école des arts, droits d'entrée à la piscine...).

Les produits des services sont quasiment stables avec une très légère baisse (-8 545,03 €, soit -0,27%).

Le tableau ci-après décrit par nature l'exécution budgétaire :

Compte	Objet de la recette	2021	2022	Evolution
70311	Concessions dans les cimetières (produit net)	35 118,00 €	31 185,00 €	-11,20%
70312	Redevances funéraires	300,00 €	0,00 €	-100,00%
70323	Redevance d'occupation du domaine public communal (Régie marché volant, installation Bennes/échafaudages, ERDF, Orange)	188 302,86 €	169 526,45 €	-9,97%
70388	Autres redevances et recettes diverses	3 932,00 €	3 116,00 €	-20,75%
704	Travaux	0,00 €	2 629,00 €	
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	89 947,99 €	122 115,56 €	35,76%
70631	Redevances et droits des services à caractère sportif	66 824,50 €	64 933,79 €	-2,83%
70632	Redevances et droits de services à caractère de loisirs	24 126,47 €	74 207,73 €	207,58%
7066	Redevances et droits des services à caractère social	852 360,32 €	817 702,63 €	-4,07%
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement (restauration, études, accueil, etc.)	1 052 063,76 €	1 157 619,94 €	10,03%
7081	Produits des services exploités dans l'intérêt du personnel	4,88 €	0,00 €	-100,00%
70841	Mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes, régies municipales, CCAS et caisse des écoles	514 886,75 €	563 601,14 €	9,46%
70846	Mise à disposition de personnel facturée à l'EPT	141 872,93 €	0,00 €	-100,00%
70848	Mise à disposition de personnel facturée - SICIO	49 003,14 €	16 805,19 €	-65,71%
70871	Remboursement de frais budget annexe	100 136,34 €	0,00 €	-100,00%
70872	Remboursement de frais du CMPP	0,00 €	96 860,00 €	
70873	Remboursement de frais CCAS	0,00 €	0,00 €	
70876	Remboursement de frais par l'EPT	0,00 €	0,00 €	
70878	Remboursements de frais par d'autres redevables	60 599,66 €	50 632,14 €	-16,45%
	Total	3 179 479,60 €	3 170 934,57 €	-0,27%

Malgré la hausse de certains produits qui s'explique par la reprise d'activité suite à la crise sanitaire, la baisse des recettes sur le CMS ainsi que celle des remboursements de mise à disposition de personnel facturée à d'autres organismes, expliquent cette relative stabilité.

➤ *Le produit des Impôts et Taxes*

Le chapitre des impôts et taxes a atteint la somme de 43 411 413,84 € en 2022 contre 42 678 333,57 € en 2021, soit +1,72 %.

Les recettes fiscales regroupent notamment la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB), la Taxe d'Habitation (TH), la fiscalité reversée par la Métropole du Grand Paris (MGP) ainsi que le Fonds de Solidarité de la Région Ile de France (FSRIF) et le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR).

Le tableau ci-dessous décrit par nature l'exécution budgétaire :

Compte	Objet de la recette	2021	2022	Evolution
73111	Taxe d'habitation et taxes foncières	18 506 638,00 €	19 114 892,00 €	3,29%
7318	Rôles supplémentaires liés à la TH et TF	148 341,00 €	11 828,00 €	-92,03%
7321	Attribution de compensation versée par la MGP	18 606 429,00 €	18 606 429,00 €	0,00%
7323	Dotations de compensation suite à la réforme de la taxe professionnelle	2 493 041,00 €	2 493 041,00 €	0,00%
7324	Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France	1 683 951,00 €	1 785 852,00 €	6,05%
7342	Versement transport	2 696,50 €	0,00 €	-100,00%
7343	Taxe sur les pylônes électriques	15 606,00 €	16 014,00 €	2,61%
7351	Taxe sur la consommation finale d'électricité	324 938,56 €	288 637,86 €	-11,17%
7362	Taxe de séjour	243 297,35 €	471 776,00 €	93,91%
7368	Taxe locale sur la publicité extérieure	34 535,65 €	25 000,00 €	-27,61%
7381	Taxe additionnelle / Droits de mutation	618 859,51 €	597 943,98 €	-3,38%
	Total	42 678 333,57 €	43 411 413,84 €	1,72%

L'augmentation des produits de fiscalité est liée à l'évolution des bases de la taxe foncière (compte 73111) et à la taxe séjour qui retrouve un niveau d'avant la crise sanitaire.

➤ Les dotations et participations

Les dotations et participations représentent plus de 19 % des recettes réelles de fonctionnement, soit un réalisé de 11 532 078,25€. L'enveloppe globale est en légère hausse sur un an de +165 246,03 €, soit +1,45 %.

La dotation forfaitaire continue de baisser puisque la commune a subi une perte de -219 361 € due à l'écêtement mécanique appliqué par l'Etat.

La recette perçue pour la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) a comme prévu été majorée pour la ville d'Orly. La loi de finances 2022 avait prévu en effet d'augmenter les enveloppes pour les dotations de péréquation. La DSU est en hausse de 158 459 €.

Le tableau ci-dessous décrit par nature l'exécution budgétaire :

Compte	Objet de la recette	2021	2022	Evolution
7411	Dotation forfaitaire	646 790,00 €	427 429,00 €	-33,92%
74123	Dotation de solidarité urbaine	3 885 663,00 €	4 044 122,00 €	4,08%
744	FCTVA - Dépense d'entretien	68 317,00 €	40 193,37 €	-41,17%
745	Dotation spéciale au titre des instituteurs	2 808,00 €	2 808,00 €	0,00%
7461	Dotation générale de décentralisation (compétence SCHS)	90 464,00 €	90 464,00 €	0,00%
74718	Participations Etat (exemple fonds d'amorçage et Politique de la ville)	672 963,25 €	751 442,60 €	11,66%
7472	Participations Région		6 247,44 €	
7473	Participations Département	32 201,60 €	37 988,50 €	17,97%
74748	Participations autres communes		0,00 €	
74752	Recettes liées au fonds de compensation des charges territoriales	474 000,00 €	40 326,00 €	-91,49%
7477	Participations - Budget communautaire et fonds structurels	21 557,75 €	50 290,00 €	133,28%
7478	Participations CAF et autres (secteur santé)	1 690 957,90 €	1 680 530,39 €	-100,00%
7482	Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	248,00 €	1 267,00 €	410,89%
748313	Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	1 261 901,00 €	1 261 901,00 €	0,00%
74834	Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	2 478 406,00 €	2 783 663,00 €	12,32%
74835	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation		253 245,00 €	
7484	Dotation de recensement		4 236,00 €	
7485	Dotation pour les titres sécurisés	17 160,00 €	29 260,00 €	70,51%
7488	Autres attributions et participations (dont nuisance aéroport)	23 394,72 €	26 664,95 €	13,98%
	Total	11 366 832,22 €	11 532 078,25 €	1,45%

A noter que la ville d'Orly a perçu en 2022 une compensation de l'Etat au titre des exonérations de taxe d'habitation suite à un ajustement dans le cadre de la réforme de la suppression de la taxe d'habitation.

➤ Les autres produits de gestion courante

Les autres produits de gestion courante correspondent essentiellement aux loyers tirés du patrimoine communal. Ils ont atteint un volume de recettes de 519 151,69 €, soit +50 700,40 € (+10,82 %). Cette hausse s'explique essentiellement par les locations sur la nouvelle salle des convivialités Gilbert Bécaud.

➤ Les produits exceptionnels

En 2022, les produits exceptionnels sont composés :

Des produits des cessions d'immobilisations qui s'élèvent à 302 000 € contre 905 853 € en 2021 (*ces recettes sont ensuite transférées en investissement*).

Des produits exceptionnels sur opérations de gestion qui s'élèvent à 1 145,81 € (écritures d'apurement de rattachements sur exercices antérieurs et des recouvrements exceptionnels après des admissions en non-valeurs).

Et des produits exceptionnels divers s'élevant à la somme de 384 884,74 €, portant notamment sur des remboursements de sinistres, des ventes sur la plateforme Agorastore.

3.2 – Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement atteignent en 2022 la somme de 52 933 980,36 € contre 50 920 696,56 € en 2021, soit +3,95 %. Les frais de personnel sont le premier poste de dépenses, ils représentent 63,28% du total des dépenses, un niveau légèrement au-dessus à celui de la moyenne de la strate (60,64% en 2021). Ensuite viennent deux postes au montant significatif, les charges à caractère général pour 23,94% et les autres charges de gestion courante pour 11,02% des dépenses (cf. tableau ci-dessous).

Le compte administratif 2022 arrête les montants et les variations suivants par chapitre budgétaire :

	CA 2021	CA 2022	Evolution
Chapitre 011 - Charges à caractère générale	11 410 714,79 €	12 673 287,95 €	11,06%
Chapitre 012 - Charges de personnel	31 596 644,00 €	33 496 181,37 €	6,01%
Chapitre 014 - Atténuations de produits	2 678,00 €	0,00 €	-100,00%
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	5 379 220,58 €	5 835 293,00 €	8,48%
Chapitre 66 - Charges financières	2 423 766,55 €	560 565,58 €	-76,87%
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	107 672,64 €	368 652,46 €	242,38%
Chapitre 68 - Dotations pour provisions (opérations réelles)	0,00 €	0,00 €	
Déficit reporté n-1	0,00 €	0,00 €	
Total	50 920 696,56 €	52 933 980,36 €	3,95%

➤ Les frais du personnel

Le principal poste de dépenses de fonctionnement est le budget dédié aux frais de personnel ; il est fixé à un coût de masse salariale de 33 496 181,37 € en 2022.

	2019	2020	2021	2022
Frais de personnel (chapitre 012)	31 733 848,39 €	31 280 079,85 €	31 596 644,00 €	33 496 181,37 €
Evolution frais de personnel		-453 768,54 €	316 564,15 €	1 899 537,37 €
en %		-1,43%	1,01%	6,01%

La masse salariale est donc en augmentation (+6,01%) par rapport à 2021. Cette évolution s'explique essentiellement par la hausse du point d'indice de +3,5% au 1^{er} juillet 2022. A cela, s'ajoute la progression naturelle de ces dépenses liées aux mécanismes réglementaires comme les avancements de grade, la promotion interne du personnel et à l'augmentation chaque année du SMIC qui a un impact notamment sur la prime de fin d'année.

➤ Les charges à caractère général

Ce chapitre 011 recense l'ensemble des charges à caractère général découlant du fonctionnement des services communaux, de l'entretien et de la sécurisation des bâtiments publics. Ce poste acte en 2022 une augmentation de 1 262 573,37 €, soit +23,94 % sur un an. Cette hausse est essentiellement due aux premiers effets de l'inflation sur :

- L'énergie : +330 099,69 sur l'électricité ; +110 704,73 € sur le chauffage urbain ; +47 424,46 € sur le carburant.
- L'alimentation : 176 552,78 €.

Les autres augmentations significatives concernent :

- Les prestations de services : +463 890,87 € avec notamment la mise en place de la médiation dans les quartiers, la reprise sur toute l'année des spectacles sur le centre culturel et de la maquette numérique d'Orly.
- L'assurance dommage-ouvrage pour le nouveau groupe scolaire/IME/Centre Social : +251 568,12€.
- Les locations mobilières : +165 656,90 € liés à des charges 2021 payés en 2022 et la location de frigos connectés pour la restauration du personnel.

➤ Les atténuations de produits

En 2022, la ville d'Orly n'a pas versé de produits perçus à un autre organisme.

➤ Les autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante augmentent de +456 072,42 €, passant d'une réalisation de 5 379 220,58 € en 2021 à 5 835 293 € en 2022.

Parmi les autres charges de gestion courante, nous avons les subventions d'équilibre accordées aux établissements et les subventions versées aux associations, ainsi que la contribution d'Orly au Fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) due à l'EPT.

Les principales variations des autres charges de gestion courante proviennent des subventions d'équilibre accordées aux établissements annexes et aux budgets autonomes ainsi qu'au FCCT :

- Caisse des écoles : -468 659 € : la baisse de la subvention d'équilibre fait suite à la prise en charge par le budget principal de certaines dépenses de personnel.
- CCAS : +525 852 : suite à la baisse intervenue en 2021 en rapport avec le niveau de trésorerie du CCAS, la subvention est revenue au niveau budgété.
- Subventions aux associations : +248 531 €. En 2021, suite à la crise sanitaire, les associations et notamment l'ASO ont eu des besoins financiers moindres. En 2022, les subventions sont revenues à des montants accordés pour une activité en année pleine.
- Fonds de compensation des charges territoriales : +58 289,94 €.
- Autres contributions : +56 387,16€. La contribution à l'EPAORSA est plus forte notamment dans le cadre de son refinancement.
- Service incendie : +46 522,51 €.

➤ Les charges financières

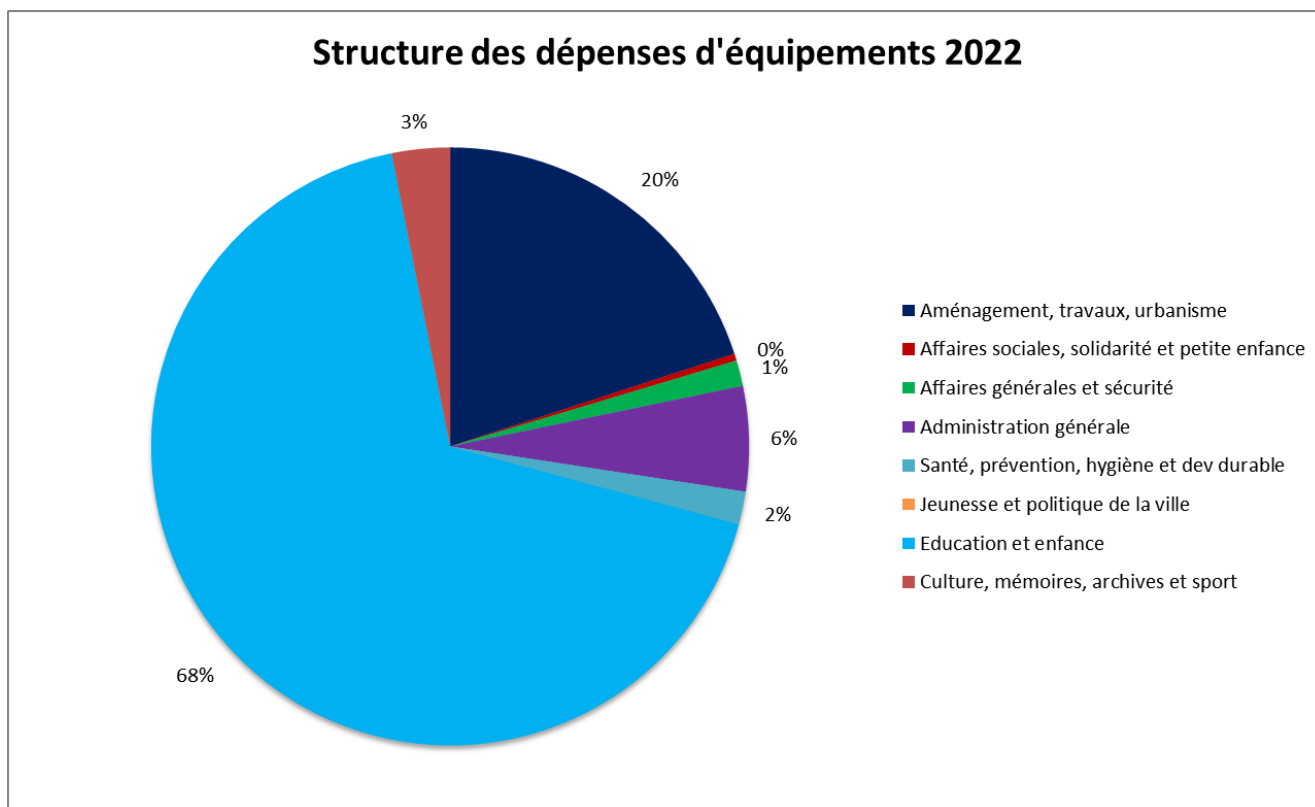
En 2022, les frais financiers s'élèvent à 560 565,58 €. La forte baisse par rapport à 2021 s'explique par la prise en charge cette année-là, des frais financiers liés à l'opération de refinancement pour un montant de 1 883 374,86 €.

3.3 – Les dépenses d'équipement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 16 808 233 €, en baisse de 2 258 673 €, soit -11,85% par rapport au CA 2021 (19 066 906 €).

Elles sont constituées du remboursement de la dette et des dépenses d'équipement liées aux travaux et aux acquisitions rentrant dans le patrimoine de la commune.

Les dépenses d'équipement représentent 86% du montant total de dépenses d'investissement sur l'exercice et s'élèvent à 14 509 820 € contre 15 644 220 € au CA 2021, (-7,25 %).



- 16 194 € de remboursement de taxe d'urbanisme ;
- 446 624 € de participation de la ville au financement de la ZAC Aurore.

3.4 – Les recettes d'investissement

Les recettes propres d'investissement, hors emprunt et sans affectation des résultats, s'élèvent en 2022 à 9 999 705 € contre 5 444 247 € en 2021, soit une hausse de 83,67%, due essentiellement aux subventions perçues.

Les recettes d'investissement 2022 sont constituées de :

- Les ressources propres d'origines externes

Le montant de la taxe d'aménagement perçu s'élève à 330 043,15 €.

- Les subventions d'investissement 2022

Les subventions d'investissement font partie des ressources d'investissement nécessaires au financement des projets de la commune. Sur cet exercice comptable, la

somme perçue s'élève à 5 591 073 € qui comprend notamment :

- Les amendes de police : 178 115 € ;
- 2 240 703,41 € de l'ANRU pour le nouveau groupe scolaire / IME / Centre social ;
- 1 185 543 € d'aide de l'Etat dans le cadre de la construction de nouveaux logements ;
- 521 267,72 € de la Région pour la Salle de Convivialité Gilbert Bécaud ;
- 412 050,89 € de l'ANRU pour le parc de l'oiseau ;
- 400 000 € de de la Région pour le groupe scolaire Jean Moulin ;
- 352 585 € de la Métropole pour l'école Noyer Grenot ;
- 150 000 € du Département pour le nouveau Centre social.

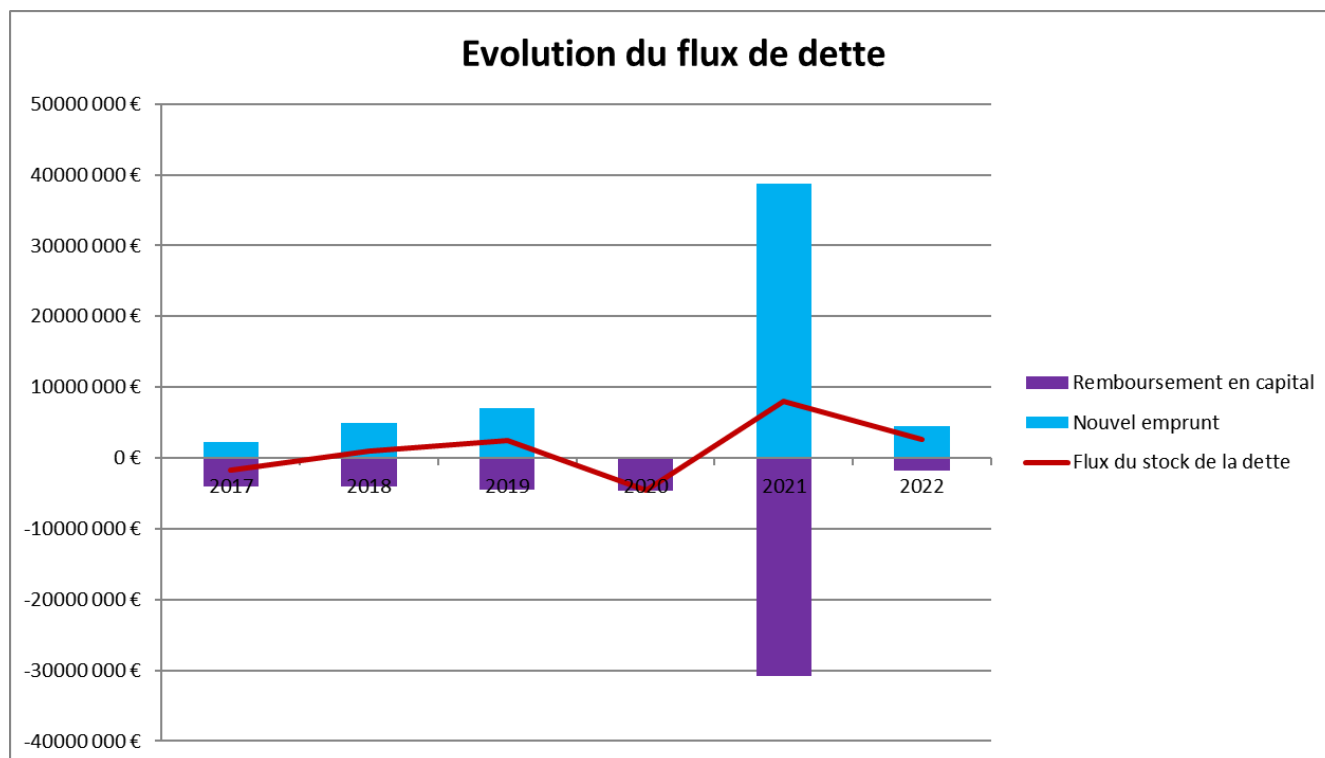
➤ Les cessions immobilières

Des produits des cessions d'immobilisations qui s'élèvent à 302 000 € contre 905 853 € en 2021.

➤ Les emprunts nouveaux

La commune d'Orly a fait appel à des emprunts nouveaux pour le financement de ses investissements pour un montant de 4 500 000 €. Elle a remboursé dans le même temps un montant de 1 832 981 € lié aux anciens prêts. La dette s'accroît donc de +2 667 019 € en 2022.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nouvel emprunt	2 200 000 €	5 000 000 €	7 000 000 €	0 €	38 796 742 €	4 500 000 €
Remboursement en capital	-3 974 916 €	-4 100 625 €	-4 523 736 €	-4 602 061 €	-30 858 495 €	-1 832 981 €
Flux du stock de la dette	-1 774 916 €	899 375 €	2 476 264 €	-4 602 061 €	7 938 247 €	2 667 019 €
Encours de dette	38 940 113,73 €	39 839 488,50 €	42 315 752,08 €	37 713 691,03 €	45 651 938,15 €	48 318 957,05 €



- Une dette globale de l'ordre de 48 318 957,05 €.
- Une dette par habitant de 1 942 €.
- Le ratio d'endettement : La Ville affiche un ratio autour de 79 % et **se situe au-dessus la moyenne de la strate (66 % en 2021)**. Pour rappel le seuil d'alerte de ce ratio est situé à 120%.

Pour rappel, le ratio de désendettement : le rapport entre l'encours de dette et l'épargne brute s'établit au compte administratif à 7,67 ans.

Après rapprochement des deux bilans de l'exécution budgétaire 2022, il est noté la parfaite concordance entre le Compte administratif établi par l'Ordonnateur et le Compte de gestion présenté par Monsieur le Trésorier Principal d'Orly.

Trois délibérations sont soumises à la décision du Conseil Municipal :

- Approbation du Compte de gestion 2022 ;
- Approbation du Compte administratif 2022 ;
- Affectation et reprise des résultats 2022.

Telles sont les grandes lignes du compte administratif 2022 qui seront soumises à l'adoption du Conseil municipal du 8 juin prochain.

L'avis du Conseil municipal est sollicité.

Rapport présenté par Imène SQUID

La Maire